

Période 2020-2030

Version (1.0)

Plan de Gestion Natura 2000

LU0002018

«Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen»



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts



Préambule

« Le but principal [du réseau Natura 2000] est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. [II] contribue à l'objectif général d'un développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines » (préambule de la Directive Habitats)

1 Cadre et Période de validité du PG

Le plan de gestion (PG) se porte sur la zone de protection spéciale LU0002018 Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen.

Le plan est développé pour une durée de 10 ans (2020-2030). Pour cette période de référence des objectifs opérationnels sont déterminés, servant comme cadre pour la définition de priorités et de l'envergure des mesures à réaliser.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0002018	Région de Schuttrange , Canach, Lenningen et Gostingen	ZPS	1.256,33	100%

Validité des Aménagements forestiers

Triage		Validité des aménagements forestiers	Forêt soumise (ha)
Triage Niederanven	NIEDERANVEN, CNE.	01/01/2012-31/12/2021	396.24
	SCHUTTRANGE, CNE.	01/01/2015-31/12/2024	226.37
	KRECKELSBIERG, DOM.	non existant	8.06
	NIEDERANVEN, DOM.	01/01/2015-31/12/2024	68.24
Triage Remich	LENNINGEN, CNE.	01/01/2019-31/12/2028	509.65
	REMICH, CNE.	01/01/2015-31/12/2024	138.77
	STADTBREDIMUS, CNE.	01/01/2013-31/12/2022	321.70
Triage Wormeldange	FLAXWEILER, CNE. P1-21	01/01/2019-31/12/2028 en procédure	276.22
	WORMELDANGE, CNE.	01/01/2013-31/12/2022	479.65
Triage Contern	CONTERN, CNE.	01/01/2016-31/12/2025	277.13
	SANDWEILER, CNE.	01/01/2012-31/12/2021	209.01
	RODENBUSCH (MOUTFORT), DOM.	01/01/2015-31/12/2024	33.68
	SCHUTTRANGE/CONTERN, DOM.	01/01/2015-31/12/2024	97.06
	SANDWEILER, F.E.	non existant	1.97
Triage Flaxweiler	FLAXWEILER, CNE	01/01/2019-31/12/2028 en procédure	402.94

Acteurs principaux concernés

Acteurs concernés		Téléphone	Surface site concernée
Administration de la nature et des forêts	Service de la nature	247 - 56600	100%
	Arrondissement-EST	247 - 56675	100%
	• Triage Contern	247 - 56685	1,84%
	• Triage Flaxweiler	247 - 56687	1,02%
	• Triage Remich	247 - 56695	43,75%
	• Triage Niederanven	247 - 56694	25,25%
	• Triage Wormeldange	247 - 56698	28,16%
Administration Gestion de l'eau – Division de l'hydrologie	Service régional Sud	24556 - 201	100%
Communes	Betzdorf	28 13 73	0,99%
	Flaxweiler	77 02 04-1	23,2%
	Lenningen	35 97 35-1	43,75
	Schuttrange	35 01 13-1	27,09%
	Wormeldange	76 00 31-1	4,9%
Syndicats Intercommunaux	Station biologique SIAS	34 94 10-27	100%
Tourisme	ORT Moselle	72- 04- 57	72,91%
	ORT Centre et Ouest	28 22 78 62	27,09%
Exploitants agricoles	Chambre d'Agriculture	31 38 76 - 1	80,63%
Propriétaires forestiers	Privatbësch	89 95 65 - 1	9,13%
Lots de chasse	476, 477, 479, 498, 499, 500, 501, 502, 523		

2 Description du site

Zone de protection : La région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen couvre une surface de 1.256,33 ha et s'étend principalement sur les milieux ouverts des communes de Schuttrange, Lenningen, Flaxweiler et Wormeldange.

La zone de protection contient également une **réserve naturelle classée**.

Code RN	Nom	Surface (ha)	Date de classement
/	Wängertsbierg	29,63	15.3.2016

Le règlement de la réserve naturelle prévoit entre autres l'interdiction d'emploi de pesticides et d'engrais chimiques et organiques, sauf dans le contexte de l'exploitation viticole. La plantation de résineux est également interdite.

Substrat géologique : Dans la zone affleurent les couches à entroques du Muschelkalk supérieur, surmontées des couches à cératites, et localement, sur le sommet des plateaux, par les marnes du Keuper inférieur. A l'Est de Schuttrange affleure le grès à roseaux, grès micacé gris-clair, avec intercalations d'argilites sombres et débris de plantes. Les sols rencontrés sont de type argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural et argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes.

Occupation du sol : Une grande partie de la zone contient des surfaces agricoles (83%) avec une prédominance des herbages (54% de la surface agricole). Les autres terres agricoles sont exploitées par des cultures annuelles (40% des surfaces agricoles) et les vergers (6% des surfaces agricoles). La forêt couvre seulement 10% de la zone et se compose essentiellement des arbres feuillus.

Occupation biophysique du sol (2007)	Surface (ha)	%
Prairie mésophile	573.94	45.68
Terres agricoles, cultures annuelles	406.71	32.37
Buissons, prébois sur sols secs	44.92	3.57
Vergers à hautes tiges	36	2.86
Futaie de feuillus divers	34.67	2.76
Futaie feuillue mélangée de chênes et de hêtres	30.35	2.41
Futaie feuillue à dominance de hêtre	29.76	2.37
Routes importantes (>20m), voies rapides	17.12	1.36
Futaie feuillue à dominance de chêne	15.78	1.26
Buissons, prébois sur sols frais	11.8	0.94
Forêt résineuse (épicéas, douglas, sapins)	10.81	0.86
Culture forestière d'essences non définies	8.49	0.67
Surfaces rudéralisées et friches sur sols secs a frais	8.33	0.66
Prairie humide	4.67	0.37
Peupleraie et autres monocultures feuillues	2.34	0.19
Remblais et décharges	1.68	0.13
Terrain de sport, espace récréatif, camping, golf etc.	1.45	0.11
Habitat disséminé en zone rurale, hameau	1.09	0.09
Total	1256.33	100%

Propriétaires : Dans la région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen, le secteur privé est propriétaire de 1115,45 ha, soit 89 % de la superficie totale. Les communes et l'Etat sont propriétaire de 8,46 % des surfaces de la zone. La fondation Hëllef fir d'Natur, acteur actif dans le domaine de la conservation de la nature, est propriétaire de 1.91 %.

		Total (ha)	% Site	% Milieu ouvert	% Forêts	
Total Site		1256.33	100 %	78.72%	21.28%	
Privée		1120.53	89.2%	92.5%	7.5%	
Terrains HfN		24.07	1.91%	26.4%	73.6%	
Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique		*	*	*	*	
Cadastre publique	Etat	18.1	1.44%	93%	7%	
	Commune	Schuttrange	20.07	1.6%	36.2%	63.8%
		Betzdorf	3.03	0.24%	>99.99%	<0.01%
		Flaxweiler	1.61	0.13%	38.3%	61.7%
		Wormeldange	34.22	2.73%	1.5%	98.5%
		Lenningen	32.38	2.58%	13%	87%
	Syndicat	5.3	0.4%	75%	25%	
Total Cadastre publique		114.7	9.1%	32.9%	67.1%	

*Données pas disponibles

3 Enjeux économiques, sociaux et culturels du site

De manière générale la zone Natura 2000 de la Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen est une région rurale dominée par l'agriculture ; des grandes infrastructures font défaut. La viticulture ne joue qu'un rôle subordonné.

Patrimoine historique du site : La plus grande partie de la zone Natura 2000 concernée (LU0002018) se situe sur le territoire de la commune de Lenningen. Le site actuel de la localité de Lenningen était déjà habité à l'âge de la pierre, ensuite il était occupé par des Celtes et des Romains. Les Romains y constituaient une base militaire destinée à contenir les percées barbares de part et d'autre de la Moselle et du Rhin. Pendant l'ère romain Lenningen jouait un rôle important par sa situation auprès d'une voie romaine reliant Lenningen avec Trèves. La localité de Canach connaît une histoire similaire que Lenningen. Ces deux villages forment aujourd'hui la commune de Lenningen.

Une autre grande partie du site (LU0002018) se trouve dans la commune de Schuttrange également marquée par les Romains. On peut encore retrouver des vestiges d'une voie romaine qui connectait les villes de Trèves et de Metz. Des traces archéologiques témoignent d'une présence humaine remontant à l'âge de bronze. Après les Romains, les Francs fondèrent des colonies dans la vallée de la Syre. L'abbaye Saint-Maximin de Trèves possédait le village « Schittringen » en 1047. Plus tard le site était composé de 24 fermes.

Une autre partie de la zone Natura 2000 (LU0002018) se situe dans la commune de Flaxweiler. Le village se trouve au pied du « Widdebiert » jouant un rôle important depuis l'époque des Celtes en raison de sa grande quantité de bois.

La vie des habitants était marquée par l'agriculture, la viticulture et la sylviculture. Après la Deuxième Guerre Mondiale, le nombre des exploitations traditionnelles a subi une régression sans fin jusqu'à nos jours.

4 Évaluation des habitats et espèces

4.1 Cours d'Eau

- Qualité de l'eau

Nom d'eau	Paramètres				
	Macrophytes	Macroinvertébrés	Poissons	Physico-chimiques	Etat écologique
I-4.2.2 Lennéngerbaach	moyen	moyen	bon	moyen	moyen
I-4.2.2. Gaesbach	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
I-4.2.2. Bauschebach	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué
I-4.2.1. Gouschténgerbaach	très bon	médiocre	moyen	moyen	médiocre
I-4.2.1. Beyrenerbach	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué

Pour la masse d'eau de la Lenningerbach / (I-4.2.2 Lennéngerbaach), la finalisation de la station d'épuration portera une amélioration de l'état écologique en général. Le dernier tronçon de cette eau de surface se trouve sous terre en tuyau sous la localité de Ehnen et une continuité écologique de la Lennéngerbaach et de ses affluents en connexion avec la Moselle n'est pas réalisable.

En ce qui concerne la masse d'eau de la Gouschténgerbaach (I-4.2.1. Gouschténgerbaach), il faut noter que la station d'épuration est sous dimensionnée et la gestion des terres longeant le cours d'eau exerce une pression significative sur le cours d'eau de surface et ses affluents.

- **Evaluation globale** de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässergütekartierung)

Code	Etat	Longueur (m)	%
0	pas de données	151.48	2.70
1	très bon	/	/
2	bon	85.86	1.40
3	moyen	4245	63
4	insatisfaisant	1909	32.90
5	mauvais	/	/
Total		6391.34	100

D'un point de vue hydromorphologique, environ deux tiers des cours d'eau ont été évalués comme « moyen » et un tiers comme « insatisfaisant ». Il s'avère que seulement 1,40 % des cours d'eau se trouvent dans un bon état hydromorphologique.

- **Evaluation détaillée** de l'hydromorphologie des cours d'eau du site (Gewässergütekartierung)

La cartographie du milieu physique, évaluée en 7 classes, nous renseigne sur les problèmes hydromorphologiques dont font face les cours d'eau concernés.

Ainsi, on observe que les pressions principales proviennent d'une part du fond du cours d'eau dont 71,20 % sont significativement modifiés et d'autre part de la rive totale dont 63,10 % sont très fortement modifiés. D'autres pressions importantes ont été observées au niveau des berges avec 41,10 % qui sont moyennement modifiés et 37 % fortement modifiés.

Code	Classe	Fond	Berge gauche	Berge droite	Berges total	Lit majeur	Lit majeur	Lit majeur total	Total
0	Pas de données	2.70%	2.70%	2.70%	2.70%	2.70%	2.70%	2.70%	2.70%
1	Pas modifié	/	/	/	/	4.10%	6.80%	2.70%	/
2	Peu modifié	/	4.15%	5.55%	2.70%	4.10%	4.15%	2.70%	1.40%
3	Moyennement modifié	1.40%	43.80%	47.90%	41.10%	11%	8.20%	5.50%	63%
4	significativement modifié	71.20%	11%	9.60%	11%	10%	6.80%	6.80%	32.90%
5	fortement modifié	24.70%	34.20%	30.15%	37%	21.80%	24.70%	16.40%	/
6	très fortement modifié	/	4.15%	2.70%	4.10%	46.50%	46.65%	63.10%	/
7	complètement modifié	/	/	1.40%	1.40%	/	/	/	/

- **Concept de la connectivité des habitats aquatiques**

Une étude approfondie en 2017 sur la caractérisation hydromorphologique des cours d'eau luxembourgeois¹ basée sur le guide hydromorphologique de l'Agence fédérale allemande de l'environnement (UBA)², a permis d'identifier des habitats importants à préserver ou à restaurer afin de permettre d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau de surface. Parmi ces écosystèmes fonctionnels, figurent les « habitats centraux » nommés « Kernlebensraum ». Grâce à leur bonne qualité hydromorphologique, ces biotopes figurent comme tronçons de référence permettant la recolonisation naturelle d'espèces caractéristiques du cours d'eau. Les « habitats relais », nommés également « Aufwertungslebensraum », assurent la connectivité entre les différents « habitats centraux ».

Les « habitats centraux » et « habitats relais » sont donc les éléments essentiels des corridors écologiques assurant la connectivité au sein même de l'écosystème aquatique mais aussi entre les écosystèmes aquatique et semi-aquatique.

Les habitats « à développer » sont des habitats centraux ou relais où au moins une des pressions morphologiques est d'une telle envergure qu'elle ne permet pas à l'habitat de remplir sa fonction. Les mesures permettant à contrecarrer ces pressions sont reprises dans le programme de mesure établi dans le cadre du troisième plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse (parties luxembourgeoises) et du programme de mesures³. Les habitats suivants sont présents au sein de la zone « Natura 2000 » :

Type d'habitat	Classe de longueur	Lieu	Cours d'eau
Habitat central (à développer)	< 1 km	A l'ouest de Canach	Gäsbaach
Habitat central (à développer)	< 1km	Entre Canach et Lenningen	Lennéngerbaach
Habitat central (à développer)	Entre 1 – 2 km	Entre Canach et Lenningen	Lennéngerbaach
2 habitats relais (à développer)	< 1km	Entre Canach et Lenningen	Lennéngerbaach
Habitat relais (à développer)	< 1 km	Canach	Bauschebaach
Habitat relais (à développer)	1 – 2 km	Entre Beyren et Gostingen	Beyrenerbaach
Habitat relais (à développer)	< 500 m	Entre Beyren et Uebersyren	Beyrenerbaach
Habitat central (à développer)	< 1 km	Entre Beyren et Uebersyren	Beyrenerbaach

¹ Strahlwirkungskonzept für Luxemburg, Planungsbüro Zumbroich, Veröffentlichung Ende 2017.

² Strategien zur Optimierung von Fließgewässer-Renaturierungsmaßnahmen und ihrer Erfolgskontrolle.

³ Bewirtschaftungsplan für die luxemburgischen Anteile an den internationalen Flussgebietseinheiten Rhein und Maas (2021-2027)

Habitat relais (à développer)	1-2 km	A l'est de Gostingen	Gouschtengerbaach
Habitat central (à développer)	1 -2 km	A l'est de Gostingen (la majeure partie se situe hors zone Natura 2000)	Gouschtengerbaach

La masse d'eau de la « Lennéngerbaach » présente un état écologique moyen qui repose essentiellement sur les résultats obtenus pour les macroinvertébrés, dont l'état est également moyen. L'appréciation globale de l'hydromorphologie et de la continuité écologique sont médiocres. Au total, on observe 7 obstacles à la continuité écologique sur la « Lennéngerbaach ». Or, entre Canach et Lenningen se trouvent trois « habitats centraux (à développer) » qui sont considérés comme des foyers ayant des qualités hydromorphologiques favorables à la recolonisation naturelle d'espèces caractéristiques du cours d'eau. La qualité physico-chimique a été évaluée comme moyen et ne remplit pas non plus d'atteindre le bon état écologique.

La masse d'eau de la « Gouschténgerbaach » atteint un état écologique médiocre, une mauvaise hydromorphologie ainsi qu'une mauvaise continuité écologique. La qualité physico-chimique est moyenne, le macrozoobenthos est médiocre mais il faut souligner que les macrophytes se trouvent dans un très bon état. A l'est de Gostingen se trouvent un « habitat relais (à développer) » et un « habitat central (à développer) » mais la continuité écologique est entravée par un total de 4 obstacles.

Milieu ouvert	Alouette des champs	Feldlerche					•		•	vu	50-60	U2	↓
	Pie - grièche grise	Nördlicher Raubwürger					•	•	•	cr	1 territoire hivernal	U2	↓
	Milan noir	Schwarzmilan				•				nt	2	U1	↑
	Milan royal	Rotmilan				•		•	•	vu	3-5	U1	↑
	Caille des blés	Wachtel					•	•	•	en	0- ?	U2	↓
	Perdrix grise	Rebhuhn						•	•	cr	0	U2	↓
	Linotte mélodieuse	Bluthänfling								-	50-60	U1	→
	Chevêche d'Athéna	Steinkauz						•	•	en	2-3	U2	↑
	Pic vert	Grünspecht							•		18-22	U1	→
	Tarier pâtre	Schwarzkehlchen									10-15	U1	→
	Alyte accoucheur	Geburtshelferkröte		•								U1	
	Chiroptères	Fledermäuse	•	•					•				

4.3 Habitats et habitats d'espèces

	Habitats et Biotopes nationaux		Surface (ha)	Etat de conservation			Tendance ⁷		Biodiv	Publique
	Code	Nom		A	B	C	Site	LU ⁸		
Plaine alluviale	6430	Mégaphorbiaies	0.02	/	100%	/		U1	/	/
	91E0*	Forêts alluviales résiduelles	1.55	/	100%	/		U2	/	15.9%
	BK05	Sources (nombre)	10	/	80%	20%			/	10%
	BK08	Eaux stagnantes	0.24	55.6%	44.4%	/			/	36.6%
	BK11	Friches humides	3.46	12.5%	43.75%	43.75%			36.1%	41.3%
Pelouses sèches et structures boisées	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	13.52	/	52.9%	47.1%		U2	68.7%	2%
	6510	Prairies maigres de fauche	62.2	30.9%	69.1%	/		U2	44.2%	1%
	BK09	Vergers	19.14	5%	35%	60%			16.7%	/

⁷) Pas de données. Les indications se basent sur l'opinion des spécialistes sur les habitats présent sur le site.

⁸) National summary (2007-2012) for article 17 (https://circabc.europa.eu/sd/a/152f1ef8-3560-494c-8d9a-89ed25a66b28/LU_20140528.pdf)

Forêts	9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	34.73	72.7%	27.2%	0%		FV	/	87.9%
	9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio- européennes du Carpinion betuli	3.21	33.3%	44.4%	22.2%		U1	/	0.9%
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec Végétation chasmophytique	0.25	/	100%	/		FV	78%	5.5%
	BK12	Cours d'eau permanent	0.56	37.5%	62.5%	/			/	21.6%
	BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues	96.8	20%	77.5%	2.5%			/	46.5%
	BK15	Lisière structurée	1.77	13.3%	86.7%	/			/	16.8%
	BK16	Bosquet	3.08	15.4%	84.6%	/			/	7.9%
	BK17	Broussailles	33.99	35.6%	64.4%	/			/	11.7%

La cartographie des herbages sensibles (Grünlandkartierung) indique que 238,19 ha des prairies ont un certain potentiel pour former des biotopes ou habitats (105,29 ha classés 1 ; 50,87 ha classés 2 ; 82,03 ha classés 3). La zone renferme 62,2 ha de prairies maigres de fauche LRT 6510.

5 Identification des Objectifs à Long Terme (OLT)

Par objectif à long terme on comprend une **période de 30 ans**.

L'un des principaux objectifs de la directive Oiseaux est de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable pour les espèces visées. Pour le site Natura 2000 (LU0002018) cela résulte dans des objectifs à long terme qui peuvent être résumés sous les objectifs majeurs suivants:

1. Le maintien et la restauration d'un état de conservation favorable des espèces visées ainsi que le maintien et l'amélioration des habitats d'espèces respectifs.
2. L'amélioration et la restauration d'un état de conservation favorable des habitats visés par la directive « Habitats »
3. L'amélioration de la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de « bon état écologique des milieux aquatiques ». Conformément aux objectifs de la Directive Cadre-Eau (DCE).

Habitats et espèces d'intérêt majeur :

- Oiseaux liés aux cours d'eau (Martin-Pêcheur d'Europe, Bergeronnette des ruisseaux)
- Oiseaux des prés et prairies mésophiles/sèches (Pie - grièche grise, Pie – grièche écorcheur, Pipit des arbres ...)

- Oiseaux du milieu ouvert (Milan noir et Milan royal)
- Oiseaux des forêts (Cigogne noire, Tourterelle des bois, Gobemouche noir)
- Habitats liés au réseau des eaux superficielles (cours d'eaux, eaux stagnantes) et souterraines (sources)
- Prairies maigres de fauche et pelouses sèches
- Murs en pierres sèches
- Forêt alluviale résiduelle

Le PG prend en compte l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire et des biotopes protégés au niveau national ainsi que certaines espèces-cibles. On distinguera toutefois entre les **enjeux très prioritaires**, **prioritaires** et les **enjeux secondaires** du site liés aux directives « Habitats » (directive 92/43/CEE) et « Oiseaux » (directive 2009/147/CE) ou à des plans d'action espèces ou habitats.

Priorité (PR)	Potentiel de développement (PE)
Importance du site pour l'habitat / espèce: A – élevé; B – moyenne; C – moindre; D – pas relevant.	Potentiel de développement pour l'habitat ou l'espèce sur le site: A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration D – pas considéré comme habitat / espèce cible.

Objectifs à Long Terme „Plaine alluviale“

Objectifs généraux dans la plaine alluviale :

- Amélioration de la **structure des cours d'eau** (notamment Lennéngerbaach, Gouschténgerbaach, Gaesbach, Bauschebach, Beyrenerbach ainsi que leurs confluent), **des plans d'eau stagnante et des fonds de vallée :**
 - Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau (notamment enlèvement de tuyaux)
 - Conservation, amélioration resp. restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie et de ses habitats associés y compris la restauration de dépressions humides ;
 - Conservation et restauration d'habitats d'amphibiens par la restauration de dépressions humides
 - Préservation de rives escarpées lors des restaurations des cours d'eau ;
 - Pose préférentielle de nouvelles conduites d'adduction, d'eaux usées ou toute autre infrastructure au bord de la zone alluviale
 - Restauration des couloirs de développement écologiques le long des cours d'eau (Entwicklungskorridore)
 - Restauration, amélioration et maintien des structures boisées (forêts alluviales (91EO) forêts de galerie (BK12)) et forêts longeant les cours d'eaux ainsi que de bandes de mégaphorbiaies
- Amélioration de la **qualité de l'eau** (eaux superficielles et souterraines) :
 - Conservation et amélioration de la qualité de l'eau et de l'hydromorphologie afin d'atteindre l'objectif d'un « bon état écologique des milieux aquatiques » conformément aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau (< 25 mg nitrates/litre)
 - Mise aux normes des stations d'épuration
 - Limitation des intrants

<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des apports en sédiments fins grâce à la lutte contre l'érosion et à la protection des sources (BK05) (créer des bandes enherbées le long des cours d'eau, installer des abreuvoirs) • Conversion des terres arables en prairies dans la plaine alluviale et mise en place de bandes enherbées fauchées tardivement le long des cours d'eau <p>➤ Maintien et restauration des zones de nourrissage (en période de migration et d'hivernage) et des zones de nidification des oiseaux liés aux cours d'eau, aux marais, aux fonds de vallées et autres habitats humides (BK08, BK11)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien et amélioration des zones de nourrissage pour oiseaux (en période de migration et d'hivernage, p.ex. débroussaillage partiel des friches humides, création de dépressions humides et enlèvement des drainages existants et abandon de l'entretien des drainages) • Maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif; • Maintien et amélioration et création d'une mosaïque paysagère de pâturages, de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif, de friches humides et de roselières • Maintien d'activités traditionnelles favorables à la biodiversité sur 100% des surfaces • Amélioration des eaux stagnantes existantes et création de nouvelles eaux stagnantes et d'habitats. • Favoriser un pâturage adapté aux objectifs de conservation des habitats et espèces 				
Espèces et leurs habitats	PR	PE	Obj. Biol	Commentaires
Martin – pêcheur d'Europe	B	A	3	Maintien de 2 – 3 couples au sein de la zone. Maintien de berges raides/escarpées. Maintien/création de perches au bord de l'eau.
6430 - Mégaphorbiaies	B	C	0,8 ha	Augmentation des zones de succession le long des cours d'eaux et des cours d'eaux temporaires, conservation et amélioration des mégaphorbiaies existantes et création de nouvelles mégaphorbiaies dans la mesure du possible. (actuel : 0.02 ha)
91E0 - Forêts alluviales résiduelles	B	B	4 ha	Amélioration des forêts alluviales existantes (1,8 ha). Analyse du potentiel de développement pour agrandir les forêts existantes respectivement création de nouvelles forêts à des endroits propices.
Bergeronnette des ruisseaux	C	B	4-6	Renaturation des ruisseaux. Création de banques de gravier/éboulis près des cours d'eau et de parties à eaux rapides.

Objectifs à Long Terme « Pelouses sèches et structures boisées »

Objectifs généraux des pelouses sèches et structures boisées :

- Promotion de mesures de gestion traditionnelles, qui favorisent la biodiversité : réduction générale de l'apport de pesticides et d'engrais par des programmes d'aide à une agriculture extensive.
- Maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de prairies de fauches, de pâturages et de friches fauchées pluriannuellement, aménagement de bandes herbacées et de mégaphorbiaies. Favoriser les petites parcelles.
- Maintien et restauration des prairies mésophiles (FFH 6510)
- Maintien, amélioration et création de murs en pierres sèches.
- Maintien et restauration des structures paysagères : haies, arbres solitaires, vergers, tout en gardant un paysage d'aspect ouvert, notamment pour créer un habitat optimal pour les différentes espèces-cibles visées. Installation également de clôtures, cairns, tas de bois (stepping stones).
- Favoriser le pâturage estival et/ou des projets de pâturage extensif adaptés aux besoins des habitats et espèces.
- Maintien des chemins ruraux en terre ou non-imperméabilisés et à bandes herbacées riches en espèces.
- Maintien/création de zones de quiétude (empêcher l'aménagement de nouveaux chemins ou d'installations cynégétiques au noyau de territoires des espèces oiseaux cibles)

Espèces et habitats	PR	PE	Obj. biol	Commentaires
Torcol fourmilier	A	B	5	Voir objectifs généraux
Tourterelle des bois	A	C	6	Voir objectifs généraux
Pie – grièche écorcheur	B	B	20	Préservation et amélioration des pelouses calcaires, structures paysagères boisées solitaires et vergers. Préfère les zones de transition entre les zones du milieu ouvert et les zones des pelouses sèches.
Pipit des arbres	B	C	4	Création de lisières ouvertes et ensoleillées et développement de zones de transitions entre forêts et milieu ouvert.
Rougequeue à front blanc	B	B	20	Conservation des vergers et préservation de ceux-ci à long terme par plantation continue de nouveaux arbres respectivement création de nouveaux vergers à des endroits propices.
6210* - Pelouses calcaires sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia)	B	B	15 ha	Préservation et amélioration des habitats existants. Restauration des pelouses calcaires surtout au sein de la réserve naturelle Wéngertsbieregg et collines avoisinantes à exposition sud. (actuel : 13,52)
6510 - Prairies maigres de fauche	B	B	70 ha	Préservation et restauration d'un bon état de conservation des prairies mésophiles par le biais de contrats « biodiversité » (actuel : 61,1 ha)

Bondrée apivore	C	B		Voir objectifs généraux
Lézard des murailles	D	C		Restauration des murs en pierres sèches surtout au sein de la réserve naturelle « Wéngertsberg » ainsi que sur les collines avoisinantes, renfermant également des anciennes vignes délaissées. Monitoring de la population existante et des murs restaurés pour déterminer le succès de la restauration des murs.

Objectifs à Long Terme « Milieu ouvert »

Objectifs généraux « Milieu ouvert »:

- Réduction générale de l'apport de pesticides (prioritairement insecticides) et d'engrais chimiques par des programmes d'aide à une agriculture extensive et création de plusieurs labours sans pesticides
- Maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère constituée de prairies maigres, labours, friches, bandes enherbées, îlots pour alouette et jachères fleuries, buissons et arbres solitaires, tout en maintenant un paysage d'aspect ouvert.
- Maintien des chemins ruraux en terre ou non-imperméabilisés. (Création d'un cadastre et mise en œuvre de plans de gestion de fauchage pour chemins ruraux et bords de chemin)
- Création de corridors (structures linéaires, projets agro-forestiers) pour relier les différentes parties du site Natura 2000

Espèces	PR	PE	Obj. biol	Commentaires
Pie - grièche grise	(A)	C	1 cpl	Préservation et amélioration des pelouses calcaires, structures paysagères boisées solitaires et vergers. Création de zones de quiétudes au sein de son territoire hivernal mais aussi au sein des anciens territoires estivaux. Amélioration des anciens territoires estivaux.
Caille des blés	A	C	1-2	Aménagement d'îlots pour alouettes et de bandes de parcelles aménagées
Perdrix grise	A	C	1-2	Aménagement d'îlots pour alouettes et de bandes de parcelles aménagées
Tarier pâtre	A	B	15	Amélioration des paysages ouverts structurés à buissons
Chevêche d'Athéna	A	C	4	Maintien/Restauration des vergers existants et création de nouveaux vergers à des endroits propices
Alouette des champs	B	B	60	Favorisation d'îlots pour alouettes dans les champs aux cultures d'hiver par le biais de contrats « biodiversité ».
Milan noir	B	B	2	Voir objectifs généraux
Milan royal	B	B	5	Voir objectifs généraux
Linotte mélodieuse	B	B	60	Voir objectifs généraux
Pic vert	B	B	22	Voir objectifs généraux

Objectifs à Long Terme « Forêts »

Objectifs généraux en forêts :

- Favoriser la futaie pérenne (Dauerwald), en visant des futaies structurées et mélangées en mosaïque
- Favoriser la régénération des chênes
- Maintenir le bois mort, les **arbres bio** et notamment **les arbres à cavité**, notamment par l'aménagement **d'îlots de vieillissement**
- Prévoir des corridors écologiques (améliorer la structure **des lisières**) de forêt pour certaines espèces rares, notamment le chat sauvage,
- Conserver voire restaurer les habitats connexes intra-forestiers tels que mares (analyse archéologiques au préalable), marais, pelouses, broussailles, ...
- Maintenir, voire augmenter la présence de forêts feuillues mélangées présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Assurer des zones de quiétude (50m strictes-jusque 300 m en période de nidification) autour des aires de la Cigogne noire, du Milan noir et du Milan royal, à respecter notamment dans le cadre de travaux ou d'activités en forêt
- Conversion des forêts résineuses régularisées en forêts structurées et mélangées, et en y préservant des arbres résineux à forte dimension

Espèces et habitats	PR	PE	Obj. Biol	Commentaires
Cigogne noire	A	B	1 cpl	Voir objectifs généraux
Pic mar	B	B	17	Voir objectifs généraux Favoriser le maintien d'arbres à cavités de pic et d'arbres morts
Pic noir	B	B	3	Voir objectifs généraux
Pouillot siffleur	B	C	12	Voir objectifs généraux
Loriot d'Europe	B	C	5	Voir objectifs généraux
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio- européennes du Carpinion betuli	B	B	5 ha	Restauration des chênes par transformation de peuplement résineux et maintien d'un état de conservation favorable des chênaies-charmaies en tant qu'espèce vital par une gestion sylvicole durable. (actuel : 3.21 ha)
Gobemouche noir	C	C	10	Voir objectifs généraux Maintien d'arbres à cavités
9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum	C	A	35 ha	Voir objectifs généraux (actuel : 34.73 ha)
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	C	B	0.3 ha	Défrichage et agrandissement des pentes rocheuses existantes (actuellement 0.25 ha), amélioration des biotopes existants

Objectifs « Sensibilisation »

- Information et sensibilisation des exploitants agricoles, viticoles et propriétaires forestiers privés
- Promotion d'un conseil agricole, viticole et sylvicole intégré/holistique améliorant les bilans économiques et écologiques des exploitations (en y analysant notamment les enjeux Natura 2000 et des zones de protection des eaux)
- Orienter la pratique d'activités de loisirs et activités sportives vers une découverte respectueuse de la nature et maîtriser la fréquentation des espaces naturels et préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification
- Inventaire et prospections systématiques des vestiges archéologiques lors de travaux forestiers (lourds) et informations des préposés forestiers
- Echange régulier (au moins annuel) entre la centrale ornithologique (COL), la station biologique et l'Administration de la nature et des forêts (préposés forestiers) ainsi que les propriétaires forestiers sur les zones de nidification des espèces-cibles pour prendre si nécessaire les mesures adéquates de protection et d'information
- Réparation des sentiers
- Echange COL-COPIL-Préposés de la nature de l'ANF

6 Pressions, risques et menaces

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0002018	Plaine alluviale	Milieu ouvert	Forêts et rochers
A02.01x	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, réensemencement des prairies et sursemis) 	X	X	
A02.03	<ul style="list-style-type: none"> • Conversion de prairies en terre agricole 	X	X	
A03	<ul style="list-style-type: none"> • Date de fauchage inadaptée 	X	X	
A03.01	<ul style="list-style-type: none"> • Fauchage intensif ou intensification 	X	X	
A04.03	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon de systèmes pastoraux, manque de pâturage 		X	
A07	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de biocides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides, ...), d'hormones et de produits chimiques • Traitement chimique contre Rumex crispus et Rumex obtusifolius le long des cours d'eau et fossés drainants 	X	X	X
A08	<ul style="list-style-type: none"> • Fertilisation (engrais, amendements) • Fertilisation à moins de 10 m des cours d'eau 	X	X	
A10	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration des terres agricoles 	X	X	
A10.01	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination des haies et bosquets ou des broussailles 		X	
B02.01	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation de résineux à moins de 30 m des cours d'eau et dans le zonage plaine alluviale 	X		
B02.03	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement du sous-bois 	X		X
B02.04	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement de bois mort 	X		X

B07	<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement de vieux arbres à cavités 	X	X	X
C.01.07	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation de carrières 		X	X
D01	<ul style="list-style-type: none"> Agrandissement ou création de nouveaux chemins 		X	X
D01.01	Perturbations dues à : <ul style="list-style-type: none"> Sentiers, chemins, pistes cyclables Fréquentation du site hors sentiers balisés Activités récréatives/sportives/ de loisir en dehors de chemins balisés (VTT, Spéléologie, Geocaching ,..) Divagation de chiens sans laisse en période de nidification Camping sauvage Augmentation de la fréquentation des sites 	X	X	X
D01.02 D01.04 J03 F06	Routes, autoroutes, Asphalté les chemins ruraux en terre ou non-imperméabilisés Aménagement de nouveaux chemins <ul style="list-style-type: none"> Installations cynégétiques au noyau de territoires des espèces oiseaux cibles 	X	X	X
D02.01.01	<ul style="list-style-type: none"> Manque de Mesures techniques contre l'électrocution d'oiseaux sur les mâts à moyenne tension. 	X	X	
E01.01	<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation continue 		X	
E02.03	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles zones industrielles / commerciales 		X	
F02.03	<ul style="list-style-type: none"> Pêche de loisir 	X		
H01.04	<ul style="list-style-type: none"> Pollution diffuse des eaux de surface due à des bassins d'orage ou des rejets urbains 	X		
H01.05	<ul style="list-style-type: none"> Pollution diffuse des eaux de surface par des activités agricoles ou sylvicoles 	X		
H01.08	<ul style="list-style-type: none"> Pollution diffuse des eaux de surface par les eaux usées des ménages 	X		
H06.01	<ul style="list-style-type: none"> Pollution sonore 	X	X	X
H06.02	<ul style="list-style-type: none"> Pollution lumineuse 	X	X	
I01	<ul style="list-style-type: none"> Espèces invasives non-indigènes 	X	X	X
J02.04.02	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'inondation 	X		
J02.05	<ul style="list-style-type: none"> Changements hydrologiques anthropiques 	X		
J02.15	<ul style="list-style-type: none"> Autres changements anthropiques des conditions hydrauliques 	X	X	

7 Mesures de protection déjà existantes

Type de mesure	Description	Plaine alluviale	Milieu ouvert	Forêts et rochers
Mesures légales ou règlements	Protection des habitats et des habitats d'espèces en vertu de l'article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X	X
	Protection des espèces intégralement protégées et de leurs sites de reproduction, dépendance, d'hibernation et de migration en vertu des articles 20 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles	X	X	X
	Règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives.	X	X	X
	Règlement grand-ducal du 15 mars 2016 déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle le site «Wéngertsbiërg» sis sur le territoire des communes de Flaxweiler et de Lenningen.		X	X
	Objectifs du PNPN (Plan National de la Protection de la Nature 2)	X	X	X
	Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau	X		
Mesure administratives	Plans d'actions « habitats » (Prairies maigres de fauche, pelouses calcaires, vergers, forêts alluviales) ⁹	X	X	X
	Plans d'actions « espèces » (<i>Lanius excubitor</i> , <i>Podarcis muralis</i> , <i>Perdrix perdrix</i> , <i>Athene noctua</i> , <i>Milvus milvus</i> , <i>Coturnix coturnix</i>) ¹⁰	X	X	
	Publication du cadastre des biotopes totalisant 284.52 ha pour le site.	X	X	X
	Guide d'orientation et de bonne pratique pour la gestion des biotopes des milieux ouverts ¹¹	X	X	X
	Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau – Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg (2015-2021) ¹²	X	X	X
	Plan d'aménagements forestiers (Niederanven, Remich, Wormeldange, Contern)			X
	Plan de gestion Natura 2000 du site LU0002018 (2018)	X	X	X

⁹http://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/plan_d_action_especes_et_habitats/plan_d_action_especes1.html

¹⁰http://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/plan_d_action_especes_et_habitats/plan_d_action_especes.html

¹¹ http://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/mesure_4_cadastre_biotopes.html

¹² https://eau.public.lu/actualites/2010/03/plan_de_gestion_fr/1_plan_de_gestion_fr.pdf

Mesures contractuelles	Contrats « biodiversité : 61,1 ha	X	X	
	Mesures agro-environnementales: (pas de données disponibles sur l'envergure des mesures)	X	X	
Autres mesures	Projet de restauration de murs en maçonnerie sèche dans la réserve naturelle Wéngertsbiërg		X	
	Projet de restauration de murs en maçonnerie sèche en divers milieux naturels classés Natura 2000		X	

8 Zonages et Objectifs opérationnels

8.1 Les zonages

Les zonages regroupent des ensembles qui nécessitent une gestion similaire et pour lesquels des objectifs opérationnels cohérents, ainsi que des modalités de gestion communes peuvent être déterminés. Le recours à ces zonages permet la flexibilité nécessaire dans la mise en œuvre des objectifs.

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zones sont définies par :

- un voisinage de certains types d'habitats
- la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
- une exploitation ou une gestion comparable
- des menaces semblables
- un potentiel de développement analogue
- une priorité similaires

Zonage	Description	Sous-zones	Surface (ha)	% Publique
Cours d'eau et alentours	La zone Natura 2000 Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen ne connaît pas de cours d'eau majeure mais est traversée par de nombreux ruisseaux de taille variée. Les plaines alluviales sont de ce fait de moindre taille mais possèdent néanmoins un rôle important de liaison d'habitats, de ligne d'orientation pour chauves-souris et de structuration de paysage.	<p>ZPA2 : Zonage à priorité moyenne Ce ZPA2 est basé sur les ruisseaux Aefelter, Pétzegbaach, Léngebaach, Gäsbaach, Bauschebaach, Lennéngerbaach, Gouschtengerbaach et leurs affluents.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les apports nutritifs au cours d'eau • Réactivation de la capacité de rétention naturelle des plaines alluviales tout en tenant compte de la typologie des cours d'eau • Lutte contre les espèces invasives • Conservation respectivement développement d'une flore ripisylve ou à mégaphorbiaies typiques • Création d'aulnaies le long de la Gäsbaach 		
Pelouses sèches	Surfaces à usage agricole et viticole en dehors de la plaine alluviale, se situant principalement sur les versants.	<p>La ZPS1 est divisée en deux sous-zones ZPS1A et ZPS1B</p> <p>ZPS1A : zone à haute priorité – réserve naturelle Wéngertsbiérg</p> <p>La réserve naturelle Wéngertsbiérg est caractérisée par des versants raides à murs en maçonnerie sèche nombreuses et vignes délaissées et embroussaillées. Un projet de restauration des murs en maçonnerie sèche est en cours. Un plan de gestion a été réalisé en 2018 et comprend des mesures sur 10 ans jusqu'en 2028. La restauration des murs, le débroussaillage pour restaurer des pelouses sèches ou l'instauration de nouveaux vignobles font partie de ce plan.</p> <p>ZPS1B : Réserve naturelle à classer Krékelsbiérg</p> <p>Le Krékelsbiérg est caractérisé par des pelouses sèches 6210 de taille importante et des prairies maigres de fauche 6510. Il s'agit d'un paysage richement structuré qu'il s'avère de conserver. Les mesures de gestion devront porter sur la conservation des différents</p>		

		<p>biotopes protégés ainsi que leur développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classement de la zone par règlement grand-ducal • Monitoring de la faune (oiseaux, papillons) et de la flore sur le projet de pâturage permanent • Agrandissement des pelouses sèches • Restauration des vergers existants <p>ZPS2 : Zone à priorité moyenne</p> <p>La zone Natura 2000 comprend cinq zones ZPS2 aux lieux-dits Fëschberberg, Buerg, Ieweschte Mäs (prolongation de la ZPIN Wéngertsberg), Téiterberg et Gaaberg caractérisées par des prairies maigres de fauche, des pelouses sèches, des broussailles et forêts (jeunes) ainsi qu'une ornithofaune dense et riche. Les lieux-dits Ieweschte Mäs, Téiterberg et Gaaberg consistent dans des anciens vignobles, délaissés depuis longtemps et marqués par une succession naturelle plus ou moins avancée. Au sein des broussailles et forêts, des murs en maçonnerie sèche sont encore présents. En partie on retrouve encore des vignobles en exploitation.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • garder un mosaïque de biotopes tels que prairies maigres et pelouses sèches, vergers et bandes herbacées longeant les champs, mêlées par des haies et buissons/arbres solitaires. • Préservation des broussailles (environ 25 % de la couverture actuelle) et forêts • Promotion d'une viticulture biologique <p>ZPS3 : Zone à priorité moindre</p> <p>Deux zones ZPS3 ont été définies au Homeschberg et au pied de la ZPIN Wéngertsberg (Breedestein, Stiwelberg) pour leur mélange de prairies/pâtures à tendance extensive mêlées de buissons solitaires, haies et vergers et riches en espèces d'oiseaux liées à ce milieu structuré.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver ce mosaïque de biotopes tout en renforçant l'extensification 		
--	--	---	--	--

		des prairies et pâtures ainsi qu'une gestion extensive des bords de chemins ruraux et des champs.		
Milieu ouvert	Surfaces agricoles situées majoritairement sur les plateaux.	ZMO1 Bierschelt Création d'un paysage riche en structures, notamment de bandes herbacées le long des champs et de buissons/haies/arbres solitaires parsemés entre les parcelles pour optimiser les emplacements de nidification et l'apport en nourriture pour les espèces d'oiseaux cibles.		
		ZMO2 Structuration du paysage par des plantations d'arbres, de haies ou de vergers et gestion extensive des bords des chemins ruraux pour favoriser la connexion entre habitats.		
Forêts et rochers	Zone de forêt Réibësch riche en faune ornithologique	ZF2 : Forêt à enjeux biodiversité La ZF2 renferme surtout des hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> (FFH 9130) et des peuplements de feuillus (BK 13) <ul style="list-style-type: none"> • Préserver ces forêts par l'installation d'ilôts de vieillissement et réduire la gestion resp. l'activité forestière • Déclaration d'arbres habitat • augmenter l'âge d'exploitation • Création d'une zone de quiétude autour de la zone de nidification de la cigogne noire 		

8.2 Les objectifs opérationnels 2020-2030

Les objectifs opérationnels permettent de faire le lien entre les OLT qui ont une formulation générale et les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Objectifs opérationnels : Cours d'eau et alentours (ZPA)		Objectif	Priorité	Finances
Mesures générales	1. Favoriser la rétention des eaux par des mesures légères (favorisant la régénération spontanée du lit) <ul style="list-style-type: none"> Beyrenerbaach (Beyren): mesure 545: HW 311 /HY II.10 (301 m), mesures légères 	1 (emplacement)	2	AGE
	2. Construction d'un bassin d'orage à Beyren : mesure 2645 : SWW 4.2 BO 100 - 500 m ³ (130 m ³)	1 (nbre)	1	AGE
	3. Rétention naturelle des eaux dans la plaine alluviale <ul style="list-style-type: none"> Lennengerbaach (Canach) : mesure 560 : HW311/HYI.1, démantèlement ouvrage transversal 	1 (nbre)	1	AGE
	4. Rétention des eaux par des mesures légères <ul style="list-style-type: none"> Bauschebaach, Canach : mesure 558 : HW311/HY II.10, mesures légères Bauschebaach, Canach : mesure 559 : HW 311/HY II.4, niveler les berges non-consolidés (h> 1m) 	529 m 1.017 m	1	AGE
	5. Aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau, notamment le long des champs pour limiter les apports nutritifs (entre 3 et 5 m de largeur) <ul style="list-style-type: none"> Fuussgriecht (env. 560 m) Léngebaach (env. 480 m) Sans nom (entre Léngebaach et Angelsgriecht) (env. 170 m) Pétzegbaach (env. 340 m) Affluent de la Gouschtengerbaach (env. 270 m) 	Min. 1500 m	2	Biodiv/ MAE
	6. Inventaire des cours d'eau pour actualiser les données concernant la faune piscicole (Focus annexe II Dir. FFH)		1	AGE

ZPA2 : Aefelter, Pétzegbaach, Léngebaach, Gäsbaach, Bauschebaach, Lennéngerbaach, Gouschtengerbaach et leurs affluents (96,72 ha)		Objectif	Priorité	Finances
7.	<p>Inventaire des cours d'eau sans informations biologiques/hydromorphologiques, physico-chimiques et écologiques et points noirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aefelter • Pétzegbaach • Léngebaach • Angelsgriecht • Sans nom entre Léngebaach et Angelsgriecht • Fuussgriecht • Sans nom (affluent de la Gouschtengerbaach) 	7 (nombre)/ Env. 8 km	1	AGE
8.	Inventaire des plantes et animaux invasifs le long et dans les ruisseaux (surtout <i>Fallopia japonica</i> , <i>Impatiens glandulifera</i> , <i>Alopochen aegyptiaca</i> , <i>Branta canadensis</i> , <i>Pacifastacus leniusculus</i> , <i>Orconectes limosus</i>)	Env. 11 km	1	ANF/AGE
9.	Renaturations ponctuelles permettant aux hautes eaux de se répartir de manière naturelle. Les endroits précis sont à définir dans le cadre d'études de faisabilité réunissant tous les acteurs concernés.	divers	2	ANF/AGE
10.	Inventaire du biotope FFH 3260 végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> afin de déterminer sa présence, et les échantillonner son état et les mesures de gestion à prévoir.	Env. 11 km	2	MECDD
11.	<p>FP : Forêts alluviales (91E0*) classées B (BKW_0007622, BKW_0007626, Schuttrange N° 158):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion extensive des forêts, améliorations légères à définir cas par cas. 	1, 83 ha	2	ANF
12.	Forêts alluviales (91E0*) : aménagement de nouvelles forêts alluviales le long de la Gäsbaach au sud du Kaffishaff.	Env 2,5 ha	1	ANF
13.	Martin pêcheur : Maintien et création de berges raides et de perches à des endroits propices dans la Bauschebaach et la Lennéngerbaach.	Mesure ponctuelle	3	MECDD

14.	Martin pêcheur : installation de tubes de nidification à des endroits propices et entretien des installations déjà existantes	Env. 5	3	divers
-----	---	--------	---	--------

Objectifs opérationnels : Pelouses sèches et structures boisées (ZPS)		Objectif	Priorité	Finances	
Mesures générales	15.	Extensification des prairies et pâtures (objectif 6510), notamment ceux inventoriés au cadastre des biotopes. Objectif minimum : 50% des surfaces doivent être gérés sous les conditions d'un contrat « biodiversité » ou MAE équivalent.	30 ha	1	Biodiv/ MAE
	16.	Prolongation des contrats « biodiversité » existants.	61,1 ha	1	Biodiv.
	17.	Réduction générale de l'apport en pesticides e.a. rodenticides et d'engrais minéraux par l'intermédiaire de programmes d'aide à une agriculture extensive ou contrats « biodiversité » en vue de promouvoir les pollinisateurs et insectes en général, nourriture de nombreuses espèces protégées présentes au sein de la zone d'étude.	Min. 50 ha	1	MAE/Biodiv
	18.	Sécurisation (achat, bail emphytéotique, etc.) des terrains renfermant des pelouses sèches et en dehors de projets de pâturage permanent et de réserves naturelles. (Total : 44,5 ha)	Min 30 ha	1	ANF/MEC DD
	19.	Inventaire ciblée sur les chauves-souris, notamment pour rechercher des colonies éventuelles car les observations font défaut, respectivement n'existent que pour les zones en-dehors de la zone verte	/	2	A définir
ZPS1 A: Hotspot Réserve naturelle Wängertsberg (env. 29,63 ha)		Objectif	Priorité	Finances	
	20.	Débroussaillage en vue d'agrandir les pelouses sèches	Env. 0,8 ha	1	Fonds Env.
	21.	Contrat biodiversité en vue d'un pâturage estival ou itinérant avec moutons	Min 1 ha	1	Biodiv.
	22.	Projet de restauration de murs en maçonnerie sèche : des 250 m prévus, 165 m ont déjà été restaurés	Env. 85 m	1	Fonds Env.
	23.	Acquisition de terrains au lieu-dit « iwer dem Wangertswee ».	Env. 1 ha	1	

	24.	Réactivation d'anciens vignobles (débroussaillage et plantation de vignes)	Env. 2,5 ha	3	MECDD
	25.	Mise en œuvre des autres mesures de gestion prévues au sein du plan de gestion « Wängertsberg » tels que : <ul style="list-style-type: none"> Inventaire des arbres à cavernes à pic et aux nids 	29,63 ha (total de la réserve)	2	MECDD
	26.	Dégagement et suivi des mesures de gestion de la roche « Beemschesfiels »		2	MECDD
ZPS1 B Réserve naturelle à classer Krékelsberg (env. : 147,15 ha)			Objectif	Priorité	Finances
	27.	Réalisation du dossier de classement en vue du classement de la réserve naturelle Krékelsberg	divers	1	ANF/ MECDD
	28.	Monitoring de la flore et de la faune (oiseaux, papillons) sur le projet de pâturage permanent aux lieux-dits Héicht et Kugelberg (biotopes 6210 et 6510).	Env. 22 ha	1	ANF
	29.	Agrandissement ponctuel des pelouses sèches existantes (6210)	0,5 ha	2	A définir
	30.	Gestion extensive de la forêt 9130 avec préservation d'îlots de vieillissement ou marquage de 8 arbres biotopes/ha	Env. 2,3 ha	2	ANF
	31.	Instauration de bandes herbacées le long des champs sur le plateau du Krékelsberg pour limiter l'apport en nutriments dans la future réserve naturelle d'une largeur entre 3 et 5 m.	Min. 1 km	1	A définir
	32.	Restauration des vergers existants par amélioration des vergers catégorisés C en B	0,21 ha	2	A définir

ZPS2 : Fëschberberg, Buerg, ieweschte Mäs, Téiterberg et Gaaberg (env. 176,55 ha)			Objectif	Priorité	Finances
	33.	Extensification des prairies et pâtures du type 6510 par des contrats « biodiversité » (y inclus la prolongation des contrats existants)	Env. 28 ha	1	Biodiv
	34.	Extensification des prairies et pâtures du type 6210 par des contrats « biodiversité » suite aux débroussaillages	Env.4 ha	1	Biodiv

35.	Débroussaillage des pelouses sèches (6210) fortement embroussaillées (BK_3E1909044, BK_3E1909008, BK_3E1909010, BK_3E1909009)	Env.4 ha	1	A définir
36.	Agrandissement ponctuel des pelouses sèches avoisinantes des biotopes existants (6210)	Env. 1 ha	2	A définir
37.	Amélioration/Restauration/Réactivation des vergers existants par amélioration des vergers catégorisés C en B	7,7 ha	2	A définir
38.	Plantation de nouveaux vergers resp. agrandissement des vergers existants	Min. 0,5 ha	2	A définir
39.	Instauration de bandes herbacées le long des champs de préférence le long des chemins ruraux en vue de favoriser la connexion entre habitats et de promouvoir la flore ségétale ; largeur des bandes : entre 3 et 5 m	Min. 1 km	2	MAE
40.	Promotion d'une viticulture biologique avec sous-semis à plantes autochtones	Min. 25% des vignobles	3	A définir
41.	Restauration des murs en maçonnerie sèche	Min. 300 m	2	A définir

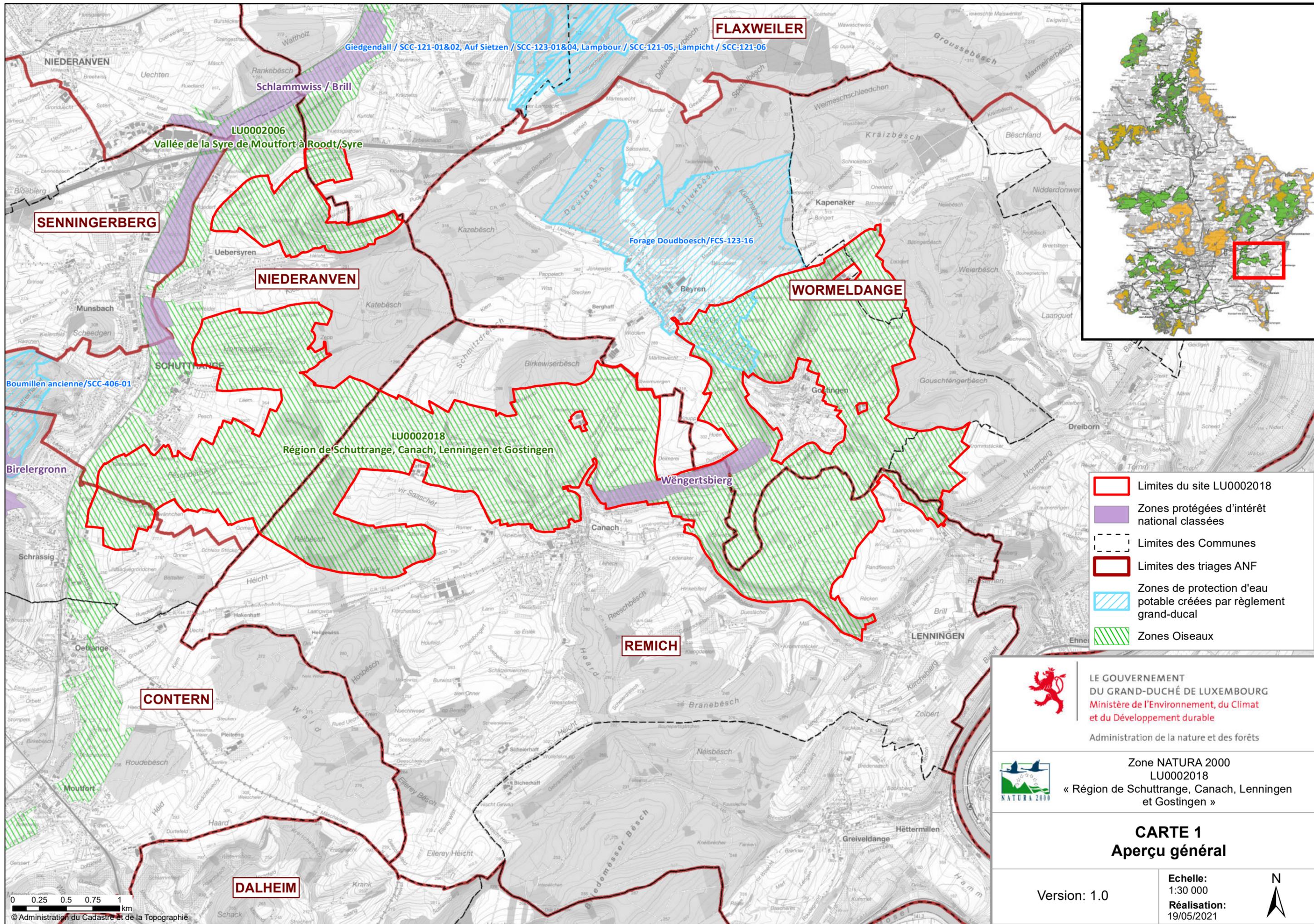
ZPS3 : Homeschbiereg et Breedesteeng/Stiwelbiereg (env. 109,46 ha)		Objectif	Priorité	Finances
42.	Extensification des prairies et pâtures du type 6510 par des contrats « biodiversité »	Env. 3,76 ha	1	Biodiv
43.	Extensification des prairies et pâtures actuellement pas classées comme biotope protégé mais possédant encore du potentiel par une certaine base floristique	Min. 10 ha	2	Biodiv
44.	Instauration de bandes fleuries autochtones le long des labours de préférence le long des chemins ruraux en vue de favoriser la connexion entre habitats et de promouvoir la flore ségétale	Min. 1 km	2	MAE
45.	Gestion extensive des bords des chemins ruraux	Min. 1 km	2	A définir
46.	Amélioration des vergers existants	Env. 4 ha	2	A définir
47.	Plantation de nouveaux vergers resp. agrandissement des vergers existants	Min. 2 ha	2	A définir

Objectifs opérationnels : Milieu ouvert ZMO			Objectif	Priorité	Finances
48.	Inventaire de la flore ségétale en vue de conclure des contrats de bandes herbacées ou de champs protégés		divers	1	divers
49.	Création d'îlots pour alouettes au sein des champs		Min. 10	1	Biodiv
ZMO1 Homeschbiereg et Bierschelt (139,9 ha)			Objectif	Priorité	Finances
50.	Extensification des prairies et pâtures par des contrats « biodiversité »		Min. 1 ha	2	divers
51.	Instauration de bandes fleuries autochtones le long des labours de préférence le long des chemins ruraux en vue de favoriser la connexion entre habitats et de promouvoir la flore ségétale		Min. 1 km	2	divers
52.	Agrandissement des vergers existants par de nouvelles plantations		Min. 0,5 ha	2	divers

ZMO2 (542,57 ha)			Objectif	Priorité	Finances
53.	Extensification de 50% des prairies et pâtures par des contrats « biodiversité » ou MAE équivalentes			2	divers
54.	Instaurer des bandes herbacées extensives le long des champs bordant les chemins ruraux en vue de favoriser la liaison entre habitats.		Env. 3 km	2	MAE
55.	Création de murgiers au niveau du lieu-dit Schëtterhéicht (Kaffishaff), Laangfur et Spriesselt (au nord de Gostingen)		2-3 (nbre)/site	2	divers

Objectifs opérationnels : Forêts (ZF)		Objectif	Priorité	Finances
ZF2 Forêt Réibësch (env 75,61 ha)				
56.	FS Création d'îlots de vieillissement et arbres biotopes sur 30% des forêts appartenant à la forêt du type 9130	7 ha	2	Divers
57.	FP : Conversion de forêts à conifères en forêts à espèces autochtones	Env. 1,1 ha	2	divers
58.	Création d'une lisière structurée au sud du Réibësch	Env. 1 km	2	divers

FS : Forêt soumise; FP : Forêt privé



FLAXWEILER

Giedgendall / SCC-121-01&02, Auf Sietzen / SCC-123-01&04, Lampbour / SCC-121-05, Lampicht / SCC-121-06

LU0002006
Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre

SENNINGERBERG

NIEDERANVEN

WORMELDANGE

Boumillen ancienne/SCC-406-01

SCHUTTRANGE

Forage Doudboesch/FCS-123-16

LU0002018
Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen

Birelgronn

Wengersberg

- Limites du site LU0002018
- Zones protégées d'intérêt national classées
- Limites des Communes
- Limites des triages ANF
- Zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal
- Zones Oiseaux

CONTERN

REMICH



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002018
« Région de Schuttrange, Canach, Lenningen
et Gostingen »

CARTE 1
Aperçu général



© Administration du Cadastre et de la Topographie

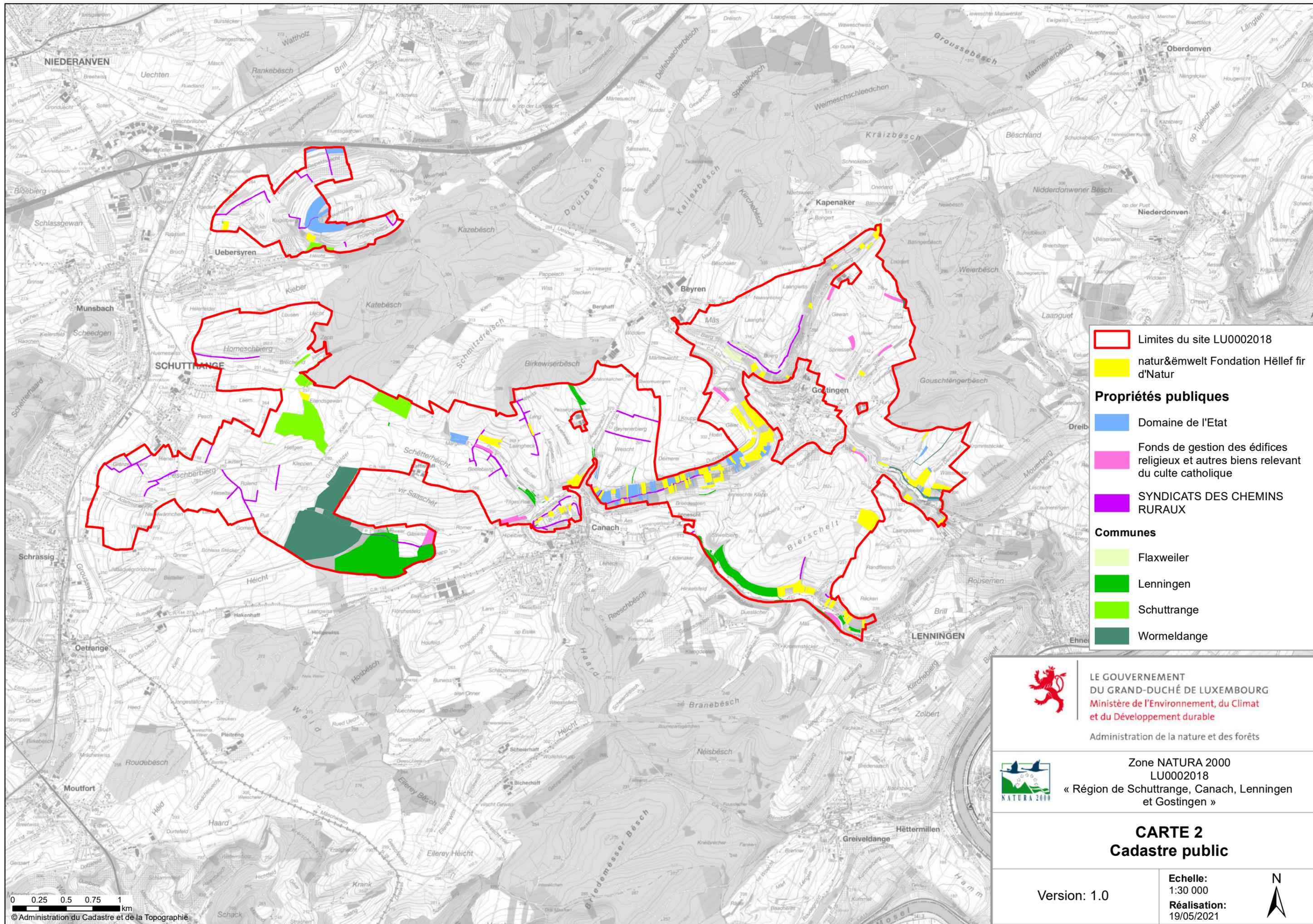
DALHEIM

Version: 1.0

Echelle:
1:30 000

Réalisation:
19/05/2021





Limites du site LU0002018

natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur

Propriétés publiques

- Domaine de l'Etat
- Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique
- SYNDICATS DES CHEMINS RURAUX

Communes

- Flaxweiler
- Lenningen
- Schuttrange
- Wormeldange



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002018
« Région de Schuttrange, Canach, Lenningen
et Gostingen »

**CARTE 2
Cadastre public**

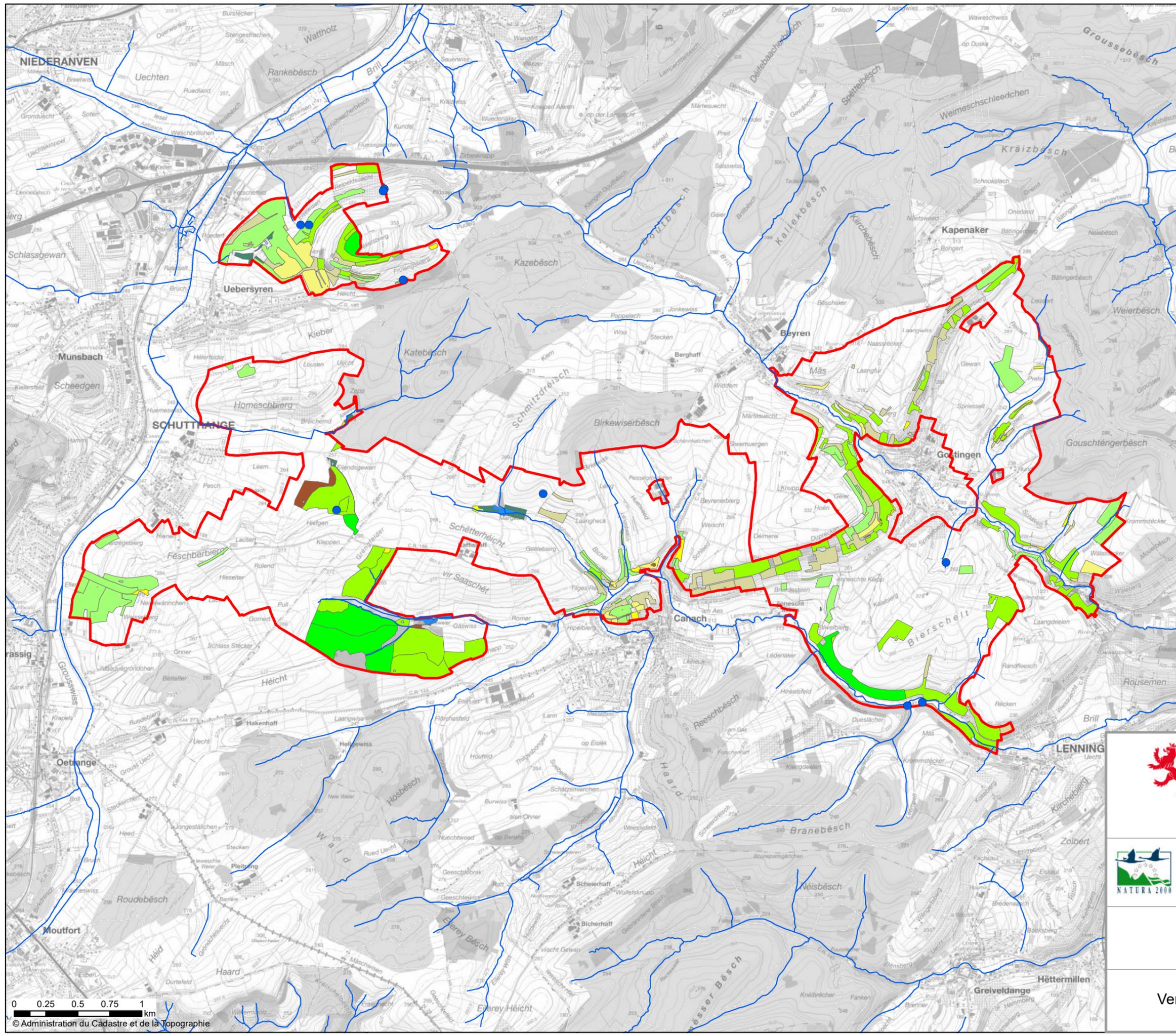
Version: 1.0

Echelle:
1:30 000
Réalisation:
19/05/2021



0 0.25 0.5 0.75 1 km

© Administration du Cadastre et de la Topographie



- Limites du site LU0002018
- Cours d'eau
- Habitats communautaires**
- en milieu ouvert**
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires (Festuco-Brometalia)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- en forêts**
- 8210 Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires
- 9130 Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- 9160 Chênaies du Stellario-Carpinetum
- 91E0* Forêts alluviales résiduelles (Alnion glutinoso-incanae)
- Biotopes du milieu ouvert (Art. 17)**
- en forêts**
- BK08 Plan d'eau
- BK12 Cour d'eau permanent
- BK13 Futaies feuillues contenant plus de 50% d'essences feuillues
- BK15 Lisière structurée
- BK16 Bosquet
- BK17 Broussailles
- BK05 - Sources
- en milieu ouvert**
- BK08 - Eaux stagnantes
- BK11 - Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laïches
- BK05 Source naturelle

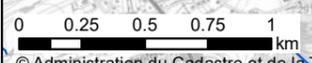


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002018
« Région de Schuttrange, Canach, Lenningen
et Gostingen »

CARTE 3A
Habitats et biotopes

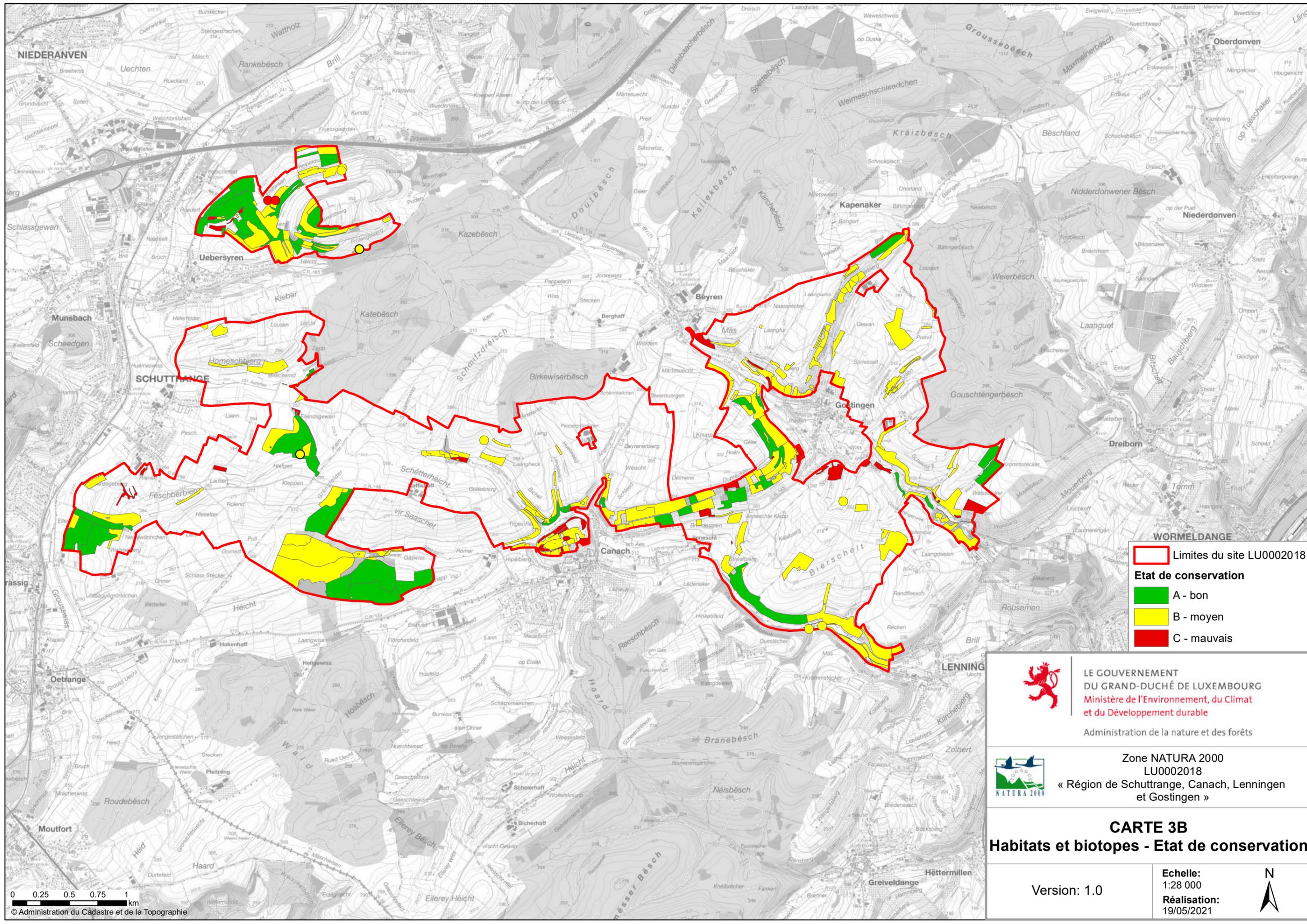


© Administration du Cadastre et de la Topographie

Version: 1.0

Echelle:
1:28 000
Réalisation:
19/05/2021





WORMELDANGE

Limites du site LU0002018
Etat de conservation
 A - bon
 B - moyen
 C - mauvais

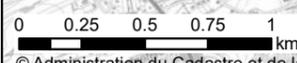


LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat
 et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
 LU0002018
 « Région de Schuttrange, Canach, Lenningen
 et Gostingen »

CARTE 3B
Habitats et biotopes - Etat de conservation

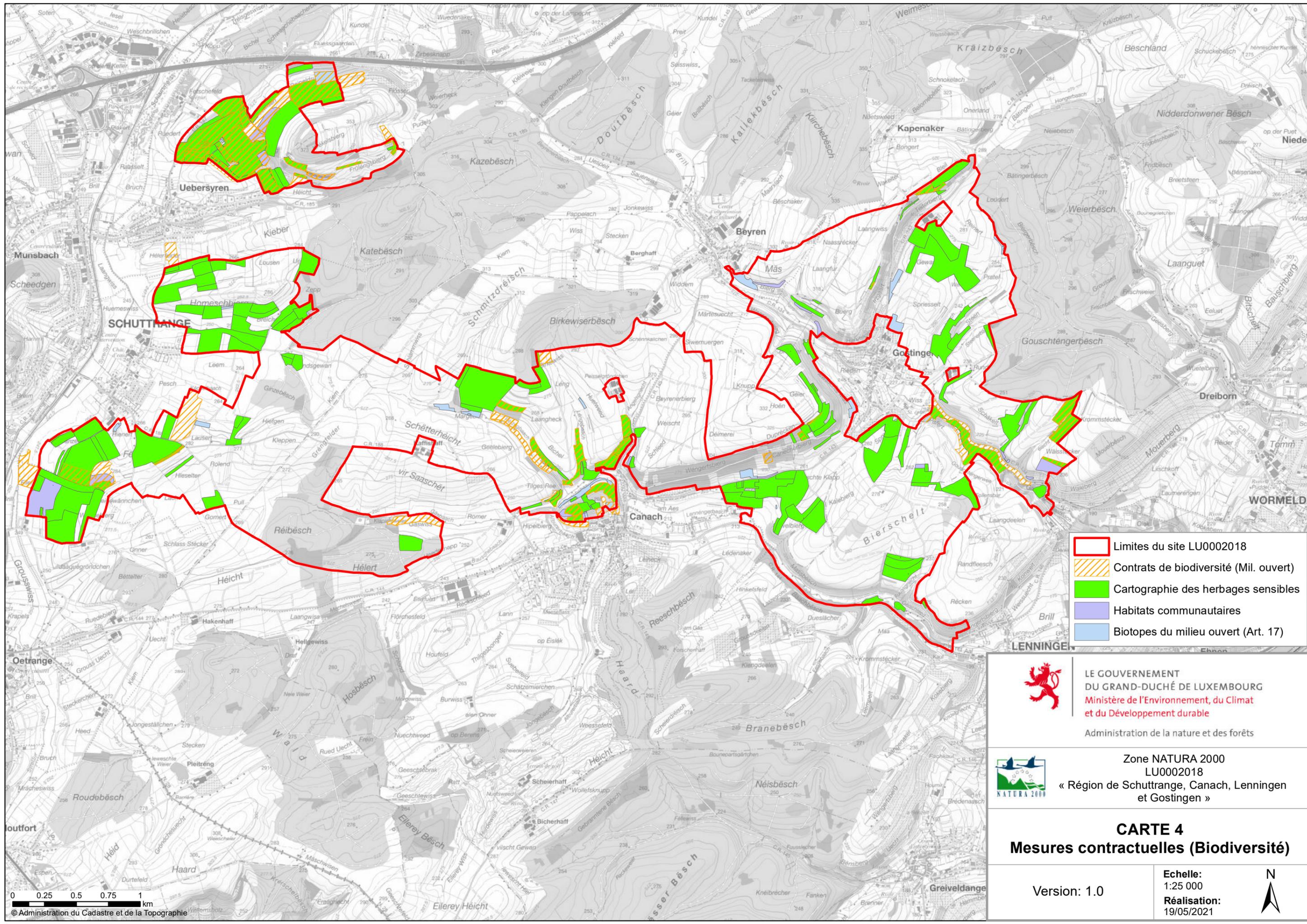


© Administration du Cadastre et de la Topographie

Version: 1.0

Echelle:
 1:28 000
 Réalisation:
 19/05/2021





-  Limites du site LU0002018
-  Contrats de biodiversité (Mil. ouvert)
-  Cartographie des herbages sensibles
-  Habitats communautaires
-  Biotopes du milieu ouvert (Art. 17)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002018
« Région de Schuttrange, Canach, Lenningen
et Gostingen »

CARTE 4
Mesures contractuelles (Biodiversité)

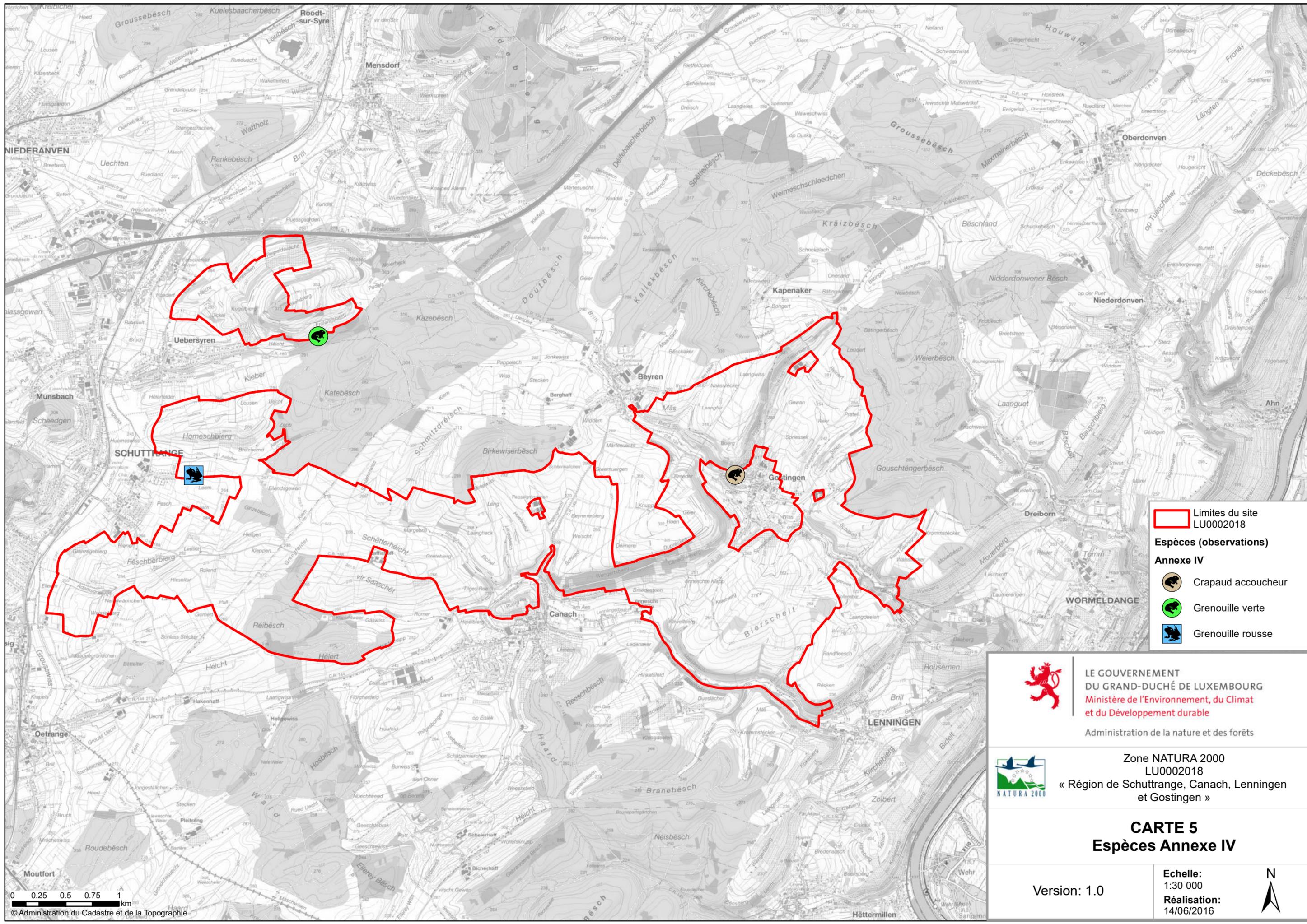
Version: 1.0

Echelle:
1:25 000
Réalisation:
19/05/2021



0 0.25 0.5 0.75 1 km

© Administration du Cadastre et de la Topographie



 Limites du site LU0002018

Espèces (observations)

Annexe IV

-  Crapaud accoucheur
-  Grenouille verte
-  Grenouille rousse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002018
« Région de Schutttrange, Canach, Lenningen
et Gostingen »

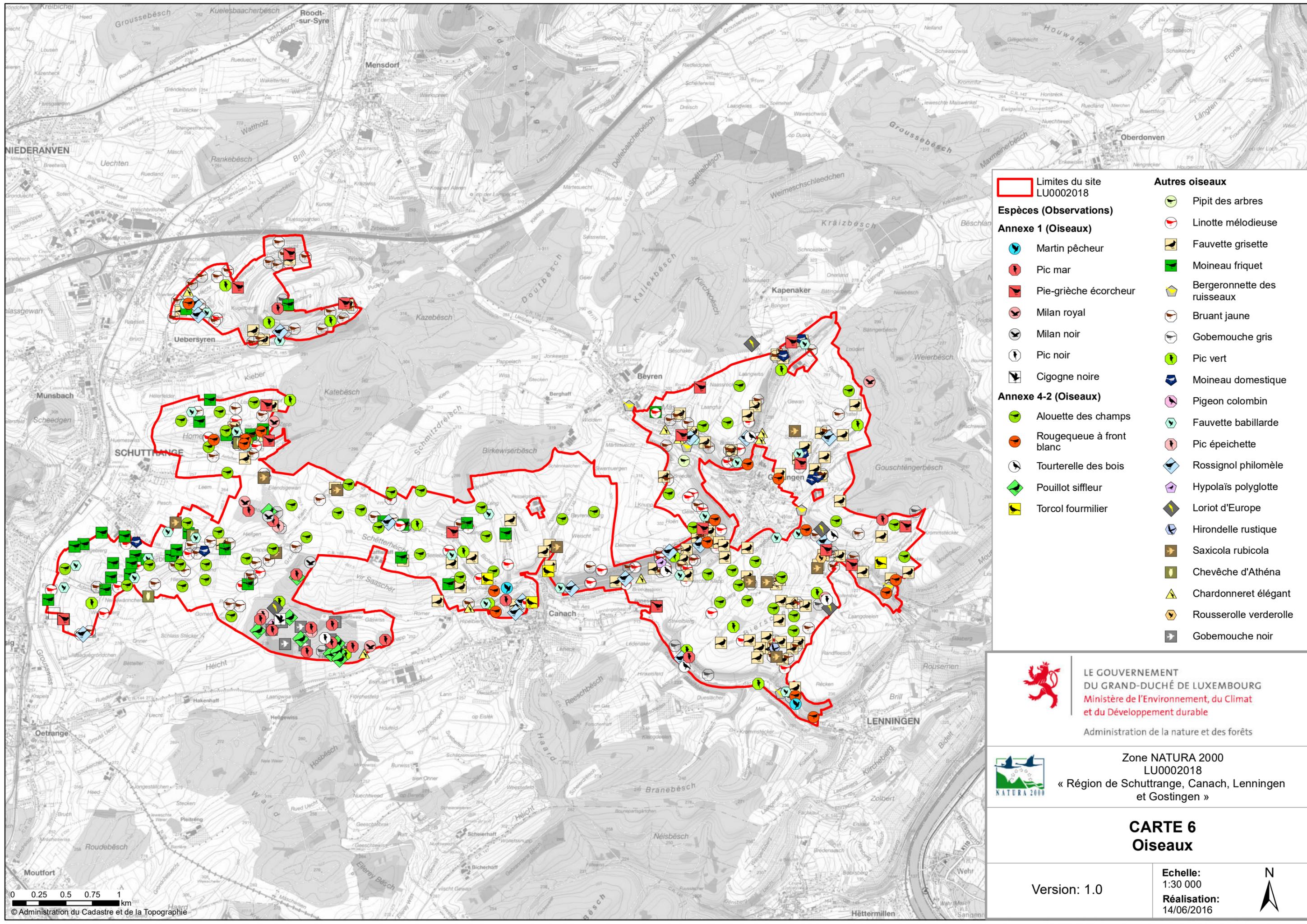
CARTE 5
Espèces Annexe IV

Version: 1.0

Echelle:
1:30 000
Réalisation:
14/06/2016



0 0.25 0.5 0.75 1 km



- Limites du site LU0002018**
- Espèces (Observations)**
- Annexe 1 (Oiseaux)**
- Martin pêcheur
 - Pic mar
 - Pie-grièche écorcheur
 - Milan royal
 - Milan noir
 - Pic noir
 - Cigogne noire
- Annexe 4-2 (Oiseaux)**
- Alouette des champs
 - Rougequeue à front blanc
 - Tourterelle des bois
 - Pouillot siffleur
 - Torcol fourmilier
- Autres oiseaux**
- Pipit des arbres
 - Linotte mélodieuse
 - Fauvette grisette
 - Moineau friquet
 - Bergeronnette des ruisseaux
 - Bruant jaune
 - Gobemouche gris
 - Pic vert
 - Moineau domestique
 - Pigeon colombin
 - Fauvette babillarde
 - Pic épeichette
 - Rossignol philomèle
 - Hypolaïs polyglotte
 - Lorient d'Europe
 - Hirondelle rustique
 - Saxicola rubicola
 - Chevêche d'Athéna
 - Chardonneret élégant
 - Rousserolle verderolle
 - Gobemouche noir



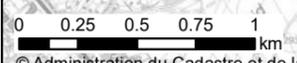
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la nature et des forêts



Zone NATURA 2000
LU0002018
« Région de Schuttrange, Canach, Lenningen
et Gostingen »

**CARTE 6
Oiseaux**

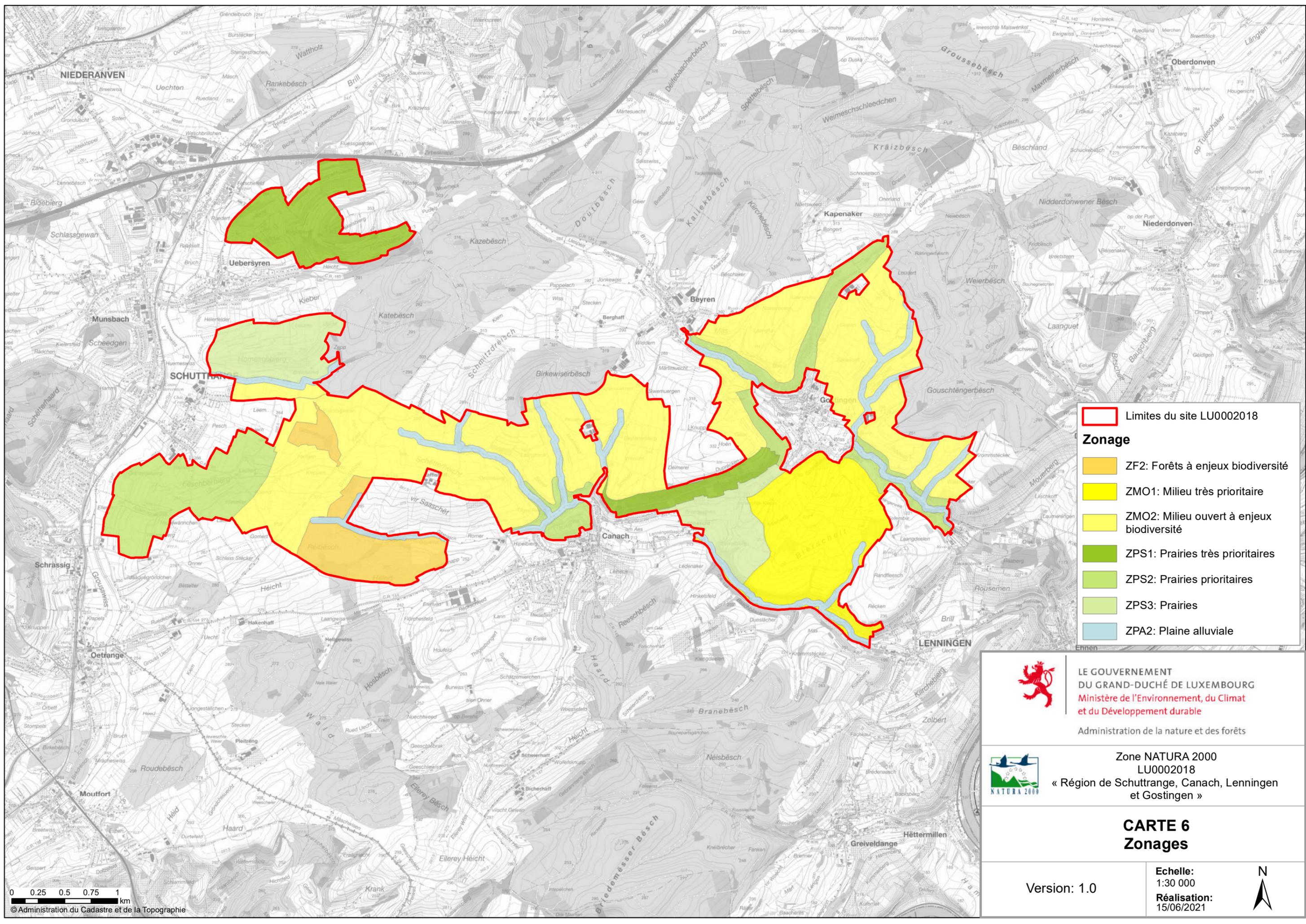


© Administration du Cadastre et de la Topographie

Version: 1.0

Echelle:
1:30 000
Réalisation:
14/06/2016





 Limites du site LU0002018

Zonage

-  ZF2: Forêts à enjeux biodiversité
-  ZMO1: Milieu très prioritaire
-  ZMO2: Milieu ouvert à enjeux biodiversité
-  ZPS1: Prairies très prioritaires
-  ZPS2: Prairies prioritaires
-  ZPS3: Prairies
-  ZPA2: Plaine alluviale

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la nature et des forêts

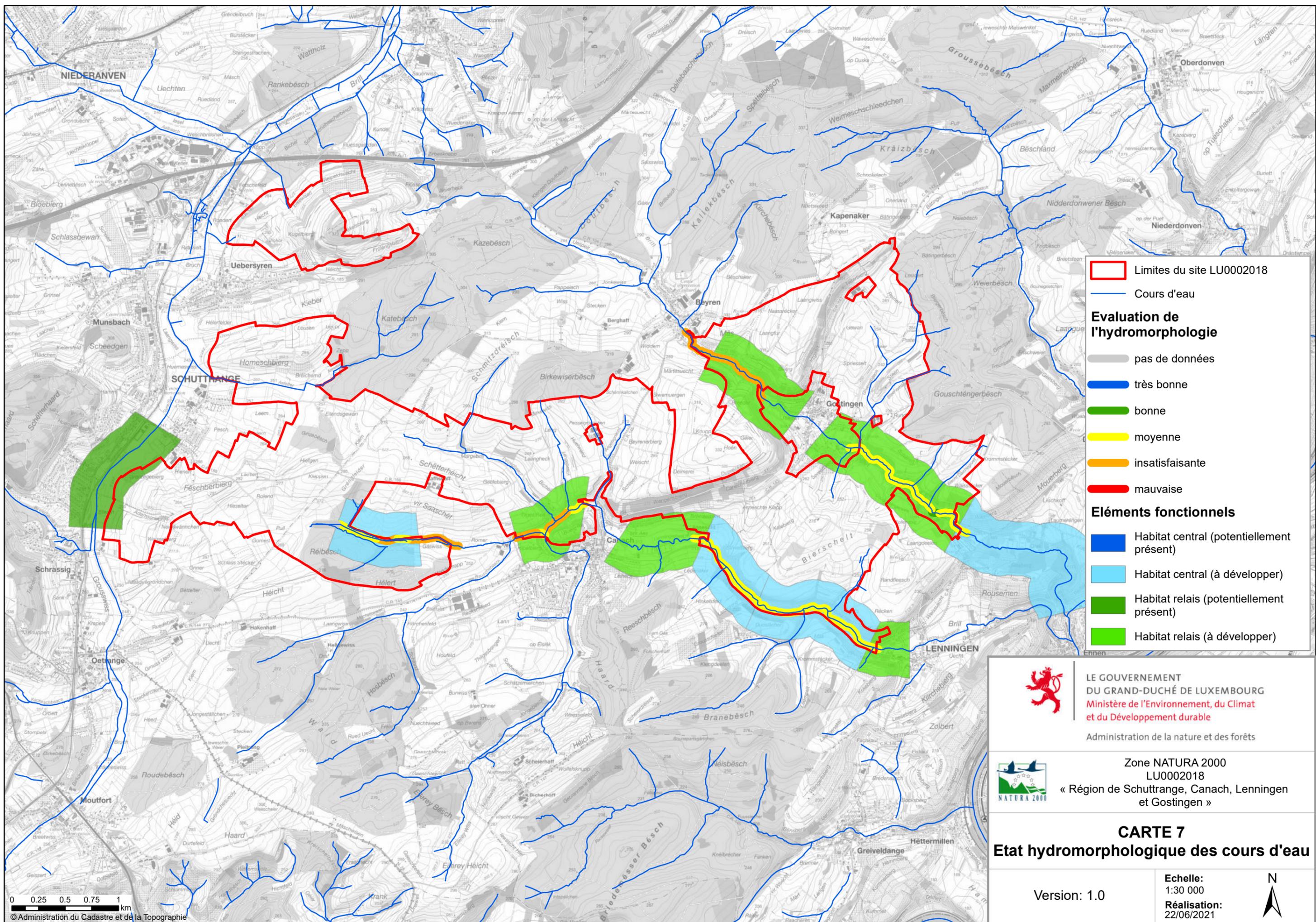
 Zone NATURA 2000
LU0002018
« Région de Schuttrange, Canach, Lenningen
et Gostingen »

**CARTE 6
Zonages**

Version: 1.0

Echelle:
1:30 000
Réalisation:
15/06/2021





Limites du site LU0002018

Cours d'eau

Evaluation de l'hydromorphologie

- pas de données
- très bonne
- bonne
- moyenne
- insatisfaisante
- mauvaise

Éléments fonctionnels

- Habitat central (potentiellement présent)
- Habitat central (à développer)
- Habitat relais (potentiellement présent)
- Habitat relais (à développer)


LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
 Administration de la nature et des forêts


 Zone NATURA 2000
 LU0002018
 « Région de Schuttrange, Canach, Lenningen et Gostingen »

CARTE 7
Etat hydromorphologique des cours d'eau

Version: 1.0
 Echelle: 1:30 000
 Réalisation: 22/06/2021

